

<https://enseignants.se-unsas.org/Rapport-Mathiot-Azema-vers-une-veritable-integration-des-lycees-professionnels>



Enseignants de l'Unsa

Rapport Mathiot-Azéma : vers une véritable intégration des lycées professionnels dans l'éducation prioritaire ?

- Je suis... - Prof de lycée pro -
Date de mise en ligne : jeudi 7 novembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le rapport Mathiot-Azéma « Territoires et réussite » a été rendu le mardi 5 novembre au ministre.

Au-delà du diagnostic de la politique d'éducation prioritaire, il propose 5 axes et 25 mesures pour modifier les dispositifs et les rendre plus progressifs. Une des mesures est consacrée aux lycées.

Une approche globale et pérenne

Les propositions de la mission conduite par Pierre Mathiot et Ariane Azéma prennent en compte des éléments qui échappaient jusqu'à maintenant au champ de l'éducation prioritaire. Une attention particulière est portée aux écoles orphelines et à la question de la ruralité.

En dépit de toutes les mesures annoncées, le rapport veut s'inscrire dans une certaine continuité, notamment la politique d'éducation prioritaire issue de la refondation de 2014.

Mais *quid* des moyens indispensables à la coordination et à la prise en charge des problèmes énoncés ?

Des points de crispation

La carte de l'éducation prioritaire renforcée (REP +) resterait nationale. Mais elle passerait à la charge des recteurs pour les REP qui pourraient la redessiner en incluant les sites scolaires se trouvant dans les zones rurales en difficulté ou isolées.

Le risque est bien celui d'une évolution à moyens constants qui induirait *de facto* un simple redéploiement. Malgré le rappel d'un cadre national de référence dans le rapport, qu'advient-il de la justice et de l'équité si la gestion d'une grande part de l'éducation prioritaire est territorialisée ?

Une prise en compte des lycées et des LP

La mesure 22 du rapport est consacrée à la situation dans les lycées. Il y est question d'une prise en compte du public originaire de l'éducation prioritaire et de la situation singulière des lycées professionnels.

Des moyens dédiés pourraient être affectés aux lycées mais uniquement pour les collègues intervenant dans le cadre des « Cordées de la réussite ».

Cela restreint sérieusement le champ d'application ! Tous les collègues exerçant dans des lycées difficiles doivent être concernés par une valorisation de leur parcours et l'octroi de moyens supplémentaires.

Même si de nombreuses académies consacrent déjà sur fonds propres des moyens en fonction des difficultés locales, il est important d'institutionnaliser ces pratiques et d'accorder des moyens spécifiques qui seraient fléchés. Le rapport va plus loin en suggérant une dotation spécifique LP destinée à « gérer les enjeux périscolaires ». Reste à savoir quel serait le périmètre exact de ces « enjeux » et comment pourrait être effectivement utilisée cette dotation. Il ne faudrait pas que de nouvelles missions soient induites par l'octroi d'une dotation spécifique.

Des primes et des possibilités d'accélération de l'avancement de carrière sont préconisées.

Pour l'essentiel, tout cela existe déjà.

Il eut été plus profitable et plus juste de proposer explicitement l'intégration sur critères de certains LP et de certaines SEP dans l'éducation prioritaire renforcée (REP+).

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, il est important de conserver une carte nationale.

Sinon, les moyens des Réseaux d'éducation prioritaire s'effilocheront au bénéfice d'autres priorités. L'idée d'une allocation progressive des moyens est séduisante a priori pour éviter les effets de seuil hors éducation prioritaire. Toutefois, compte-tenu des contingences budgétaires cela pourrait aboutir à un simple saupoudrage parfaitement inefficace.

Par ailleurs, la situation des lycées est évoquée mais uniquement sous l'angle d'une réaffectation des moyens actuels. Cette question aurait pu faire l'objet d'un axe de travail à part entière et pas simplement d'une ou deux mesures.

Le SE-Unsa continue à revendiquer l'intégration des LP et des SEP dans l'éducation prioritaire renforcée (REP+).